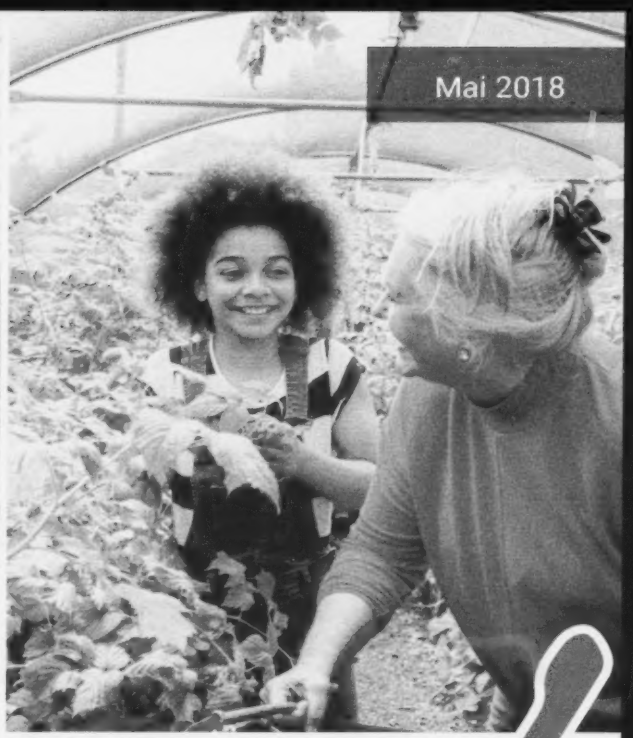

Mai 2018

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
DANS UN FONDS DE FINANCEMENT

social

Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie

L'honorable Art Eggleton, C.P., *président*
L'honorable Chantal Petitclerc, *vice-présidente*
L'honorable Judith Seidman, *vice-présidente*

Sénat | Sénat
Canada

SENATE | SÉNAT
CANADA

Pour plus d'information, prière de communiquer avec nous :

par courriel : SOCI@sen.parl.gc.ca
sans frais : 1-800-267-7362
par la poste : Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie
Sénat, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :
www.senate-senat.ca/social.asp

This report is also available in English

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DE RENVOI II

MEMBRES DU COMITÉ II

INTRODUCTION 1

CONTEXTE 1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 2

FONDS DE FINANCEMENT SOCIAL 5

A. Fonds de financement social au Canada 7

B. Fonds de financement social dans d'autres pays 9

RÔLE PROPOSÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 11

RECOMMANDATIONS 14

CONCLUSION 17

ANNEXE A : INITIATIVES ET FONDS MENTIONNÉS PAR LES TÉMOINS III

ANNEXE B : LISTE DES RECOMMANDATIONS VII

ANNEXE C : LISTE DE TÉMOINS VIII

ANNEXE D : MÉMOIRES IX

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 14 décembre 2017 :

Avec le consentement du Sénat,

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Fraser :

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, conformément à l'article 12-7(9) du Règlement, soit autorisé à examiner et à faire rapport sur les questions qui pourraient survenir concernant les affaires sociales, la science et la technologie en général, notamment :

a) les affaires culturelles et les arts, les affaires sociales et les relations du travail, la santé et l'assistance sociale, les pensions, le logement, la condition physique et le sport amateur, l'emploi et l'immigration, la consommation, la jeunesse; et

b) les questions liées à son mandat ou dans les anciens rapports du comité qui se trouvent dans les mandats de la ministre du Patrimoine canadien, de la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail, du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, de la ministre de la Santé, du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, du ministre de l'Infrastructure et des collectivités, du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, de la ministre des Sciences, et du ministre des Sports et des Personnes handicapées; et

Que le comité dépose son rapport final au plus tard le 30 décembre 2018.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La greffière du Sénat, Nicole Proulx

MEMBRES DU COMITÉ

Les honorables sénateurs ayant participé à cette étude :

Art Eggleton, C.P., président
Chantal Petitclerc, vice-présidente
Judith G. Seidman, vice-présidente
Wanda Elaine Thomas Bernard
Fabian Manning
Marie-Françoise Mégie
Jim Munson
Ratna Omidvar
Rose-May Poirier
Nancy Greene Raine

Membres d'office du comité :
Les honorables sénateurs :

Peter Harder, C.P. (ou Diane Bellemare, ou Grant Mitchell)
Yuen Pau Woo (ou Raymonde Saint-Germain)
Larry Smith (ou Yonah Martin)
Joseph Day (ou Terry Mercer)

Autres sénateurs ayant participé, de temps à autre, à cette étude :

Les honorables sénateurs Linda Frum, Diane Griffin et Percy Mockler

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :

Havi Echenberg, analyste

Direction des comités du Sénat :

Shaila Anwar, greffière du comité
Tracy Amendola, adjointe administrative

INTRODUCTION

Le 14 décembre 2017, le Sénat a adopté un ordre de renvoi autorisant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie (le comité) à examiner, pour en faire rapport, des questions concernant les affaires sociales, les sciences et la technologie en général.

Conformément à cet ordre de renvoi, le comité a entrepris une étude sur la création d'un fonds de financement social à laquelle il a consacré deux réunions qui ont eu lieu les 14 et 15 février 2018. Le comité a accueilli des membres du Groupe directeur sur la co-création d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale avec le gouvernement du Canada (le Groupe directeur sur la co-création), qui a été mis sur pied en août 2017.

L'« accès au capital nécessaire pour financer, reproduire et étendre la portée des projets d'innovation sociale et de finance sociale[1] » figure parmi les trois priorités de ce groupe. C'est d'ailleurs sur ce point que porte l'étude du comité, qui s'intéresse tout particulièrement au rôle éventuel du gouvernement fédéral quant à l'apport de capitaux à cette fin.

Le comité a également entendu des témoins canadiens qui ont créé ou géré des fonds de financement social, ou fait des recherches à ce sujet, ainsi que deux experts de l'étranger : un des États-Unis et une de l'Australie. La liste complète des témoins se trouve à l'annexe C.

CONTEXTE

Le gouvernement fédéral collabore depuis plusieurs années avec la société civile et le secteur privé afin de déterminer si le gouvernement peut soutenir des initiatives de finance sociale et, le cas échéant, de quelle manière. La finance sociale vise à donner une vocation sociale à l'investissement privé. Les initiatives en la matière pourraient comprendre le financement de programmes au moyen de modèles de paiement subordonné à la réussite au lieu de subventions pures et simples, l'approvisionnement social qui inciterait des organisations de la société civile à soumissionner pour les marchés publics, ainsi que la contribution à un fonds qui pourrait encourager la société civile à innover et à créer des entreprises à vocation sociale.

Dans le budget de 2011, le gouvernement a proposé d'envisager de nouveaux modes de financement pour les partenariats gouvernementaux-communautaires[2]; dans le budget de 2012, il a poursuivi sur cette lancée en disant qu'il allait étudier la possibilité d'appuyer

---

1 Emploi et Développement social Canada, *Groupe directeur sur la co-création d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale*.

2 Gouvernement du Canada, *La prochaine phase du plan d'action économique du Canada : Des impôts bas pour stimuler la croissance et l'emploi* (Plan d'action économique de 2011), p. 150.

ces partenariats au moyen de mécanismes de finance sociale[3] et dans le budget de 2014, il s'est engagé à continuer de collaborer avec le secteur privé et les organismes à but non lucratif pour étudier cette possibilité[4].

Dans le budget de 2015, le gouvernement a annoncé « la mise en œuvre d'une initiative des accélérateurs de finances sociales pour favoriser l'élaboration de propositions de finances sociales prometteuses[5] ». Cette initiative avait pour objectif de « faire en sorte que les propositions de finance sociale prometteuses soient prêtes à recevoir des investissements, qu'elles attirent les investisseurs du secteur privé et concrétisent les propositions des entrepreneurs sociaux », et « [d'amener] plus rapidement les projets de finance sociale prometteurs à un état de préparation plus propice aux investissements[6] ». Cet appel de propositions citait les « fonds d'investissement en finance sociale » dans les exemples d'« outils de finance sociale[7] ».

Les lettres de mandat adressées par le premier ministre en novembre 2015[8] et en septembre 2016[9] à l'honorable Jean-Yves Duclos, ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, lui demandaient de « [t]ravailler avec la ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail afin d'élaborer une stratégie portant sur l'innovation sociale de même que sur la finance sociale ». Le ministre a annoncé la création du Groupe directeur sur la co-création qui a été mentionné précédemment, dont le rapport devrait être présenté en mai 2018.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

La finance sociale peut être décrite comme un investissement effectué dans le but d'avoir, d'une part, un effet bénéfique et quantifiable sur la société ou l'environnement et, d'autre part, un rendement économique. Le titre du rapport qu'a rédigé le Groupe d'étude canadien sur la finance sociale, *La mobilisation de capitaux privés pour le bien collectif*[10], résume ce

---

3 Gouvernement du Canada, *Emplois, croissance et prospérité à long terme : Le plan d'action économique de 2012*, 29 mars 2012, p. 196.

4 Gouvernement du Canada, *Sur la voie de l'équilibre : Créer des emplois et des opportunités* (Plan d'action économique de 2014), 11 février 2014, p. 249.

5 Gouvernement du Canada, *Un leadership fort : Un budget équilibré et un plan axé sur des impôts bas pour favoriser l'emploi, la croissance et la sécurité* (Plan d'action économique de 2015), 21 avril 2015, p. 304.

6 Emploi et Développement social Canada, *Finance sociale*.

7 *Ibid.* Pendant la même période, trois comités permanents de la Chambre des communes ont effectué des études sur la finance sociale; leurs constatations sont résumées dans l'étude générale de la Bibliothèque du Parlement intitulée *Le gouvernement du Canada et la finance sociale*, qui a été publiée en décembre 2015.

8 Premier ministre du Canada, *Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social*, 12 novembre 2015.

9 Premier ministre du Canada, *Lettre de mandat du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social*, 1er septembre 2016.

10 Groupe d'étude canadien sur la finance sociale, *La mobilisation de capitaux privés pour le bien collectif*, décembre 2010.

principe. La finance sociale est étroitement liée à « **l'investissement d'impact** », que la Banque TD définit comme « différentes stratégies qui allient rendement financier et bienfaits pour la société[11] ». Les termes **investissement d'impact** et **finance sociale** sont parfois utilisés de façon interchangeable, surtout par les investisseurs. La finance sociale se distingue des cadeaux et des dons à des organismes de bienfaisance enregistrés, car l'incidence de ces cadeaux et de ces dons n'est généralement pas quantifiée et ne s'assortit d'aucun rendement financier pour le donneur.

Les investissements peuvent prendre la forme de prêts à court ou à moyen terme, d'obligations, d'hypothèques ou de placements de capital de risque destinés à des fournisseurs de services, comme des organismes de bienfaisance enregistrés, des organismes sans but lucratif, des sociétés coopératives ou des entreprises à vocation sociale[12] qui offrent des services sociaux et environnementaux.[13]

La finance sociale n'est pas un nouveau concept. Toutefois, son application à des problèmes sociaux traditionnellement pris en charge par le secteur public est un phénomène relativement récent. Comme l'a dit l'un des témoins, « [l]es entreprises sociales ne datent pas d'hier, mais elles sont de plus en plus considérées comme l'un des intervenants clés lorsqu'il s'agit de trouver des solutions novatrices aux problèmes sociaux et environnementaux[14] ».

Certains soutiennent que la complexité de ces problèmes, conjuguée aux restrictions budgétaires, a créé un vide que la finance sociale peut combler[15] grâce à de nouvelles approches pour l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'initiatives ayant pour objectif de s'attaquer à ces difficultés. Voici comment l'un des témoins a décrit le rôle que peut jouer la finance sociale pour combler ces vides :

> [N]ous avons vu [...] de nombreux exemples d'innovations sociales qui permettent de mettre à l'essai de nouvelles solutions à ce genre de problèmes sociaux. Cela comprend des modèles de financement pour le logement social, des fonds d'épargne qui contribuent à soutenir des entreprises sociales et à offrir des logements abordables, ainsi que des mécanismes de plus en plus intégrés aux

---

11 Banque TD, *Aperçu de l'investissement guidé par l'impact social – Document d'information*, mars 2013.

12 Une entreprise sociale est une organisation ou une initiative qui atteint des objectifs souhaitables pour la société en appliquant des modèles d'affaires traditionnels. Pour un résumé, voir Susan Manwaring et Andrew Valentine, « Social Enterprise in Canada », *The 2012 Lexpert/American Lawyer Guide to the Leading 500 Lawyers in Canada*, Thomson Reuters Canada Limited, janvier 2012.

13 Groupe d'étude canadien sur la finance sociale, *La mobilisation de capitaux privés pour le bien collectif*, décembre 2010.

14 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (Marie J. Bouchard, professeure titulaire, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, à titre personnel.)

15 Voir, par exemple, Ele Pawelsky, « Challenges to Implementing Social Finance Policy in Canada », *The Philanthropist*, 5 mai 2015, et John C. Williams, « Letting Investors Take a Shot at Curing Social Ills », *The Wall Street Journal*, 23 septembre 2014.

> processus d'attribution des marchés publics qui visent à créer des débouchés pour les entreprises sociales et à favoriser l'embauche de personnes qui ont été exclues du marché du travail, qui n'ont pas l'occasion d'apporter leur contribution et qui deviennent alors un fardeau considérable pour les contribuables[16].

Au cours des discussions sur la finance sociale, il est souvent question **d'offre et de demande**. La Banque Royale du Canada (RBC) a publié un livre blanc sur la finance sociale, dans lequel elle explique cette notion dans le contexte de la finance sociale :

> À l'instar des marchés financiers traditionnels, le marché de l'investissement d'impact regroupe ceux qui fournissent des capitaux, ceux qui en demandent, de même que des intermédiaires et des facilitateurs. Les adeptes de l'investissement d'impact procurent le capital nécessaire au financement des projets, des programmes et des entreprises qui offrent des solutions aux problèmes sociaux et environnementaux. Des gouvernements, des particuliers, des fondations, des banques et des caisses de retraite peuvent miser sur l'investissement d'impact. Les bénéficiaires de ce type d'investissement comprennent des sociétés évoluant dans une multitude de secteurs, des organismes sans but lucratif et des organismes caritatifs, des coopératives et d'autres projets qui nécessitent un apport de capitaux pour les phases de démarrage, d'exploitation ou d'expansion[17].

Des témoins ont expliqué que la plupart des organisations, surtout celles des secteurs caritatif et sans but lucratif, ont besoin de plus d'argent, en particulier pour mettre à l'essai de nouvelles approches, prendre de l'expansion ou transformer un projet pilote couronné de succès en pratique générale. Cependant, elles ne sont habituellement pas des spécialistes en matière de préparation du plan d'affaires qui est nécessaire pour convaincre des investisseurs de leur fournir cet argent. Parallèlement, de nombreux investisseurs ne savent pas très bien comment évaluer le niveau de risque d'une proposition provenant d'un organisme de bienfaisance ou sans but lucratif, et il est possible qu'ils s'intéressent davantage à investir dans des projets de plus grande envergure que ceux de ces organismes. Les fonds de financement social servent d'intermédiaires pour combler ce fossé.

Comme l'a dit un témoin, un « **écosystème** de financement » est nécessaire pour faire le lien entre l'offre et la demande. Un autre témoin a expliqué que la finance sociale, y compris les fonds de financement social, fait partie d'un écosystème « qui permet de soutenir la collectivité, de promouvoir le leadership, d'embrasser l'innovation, de renforcer les capacités d'expérimentation des organismes sociaux et publics, de tirer des leçons des échecs et de

---

16 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (James Tansey, directeur général, Centre for Social Innovation and Impact Investing).

17 Banque Royale du Canada (RBC), *Financement social : Introduction à l'investissement d'impact au Canada*, Livre blanc de RBC sur la finance sociale, juillet 2014.

faire en sorte que les interventions réussies se traduisent par des programmes appliqués à plus grande échelle[18] ».

Les témoins qui ont comparu devant le comité ont parlé de certains types de fonds de financement social, parfois au moyen d'exemples canadiens ou étrangers. Certains de ces fonds sont décrits ci-après.

FONDS DE FINANCEMENT SOCIAL

Différents fonds de financement peuvent servir des objectifs distincts. Selon James Tansey, il y a deux types de fonds. Le premier type « [aide] des entreprises sociales et des organismes de bienfaisance bien établis à élargir leurs programmes, à investir dans des propriétés et des immeubles, à libérer des fonds sur le plan immobilier ou à offrir des subventions dans le domaine du logement abordable[19] ». Bien que ces fonds soient considérés comme des investissements moins risqués, les organisations de bienfaisance et sans but lucratif ne peuvent y investir en raison des contraintes réglementaires qui ne leur permettent pas d'apporter un financement classique ou parce que les investisseurs jugent que le risque est trop élevé.

Le deuxième type de fonds est le « modèle de fonds de démarrage », qui serait « bien plus explicitement un mélange de capitaux philanthropiques et de dons offerts selon la présomption voulant que la majorité des entreprises échoueront et ne croîtront pas, mais la combinaison de dons de charité et de crédits d'impôt fait en sorte que les investisseurs récupéreront 70% de leur argent[20] ». On les appelle aussi **fonds d'amorçage**, **fonds de premières pertes** ou fonds de capital-risque.

D'après un document présentant une introduction sur les investissements d'impact d'amorçage, ces fonds englobent « des possibilités variées couvrant l'ensemble des secteurs, des régions géographiques, des stratégies d'impact et des profils de rendement financier[21] ». Le document dégage des caractéristiques communes à ces investissements : un risque élevé, l'horizon à long terme du rendement financier des investissements et des antécédents en évolution, car « il existe peu de données historiques sur les fonds de capital-risque d'impact[22] ».

Le comité a appris que le manque d'investisseurs tolérant un risque élevé et un horizon de remboursement plus éloigné peut constituer un obstacle de taille pour le développement du

---

18 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (James Tansey, directeur général, Centre for Social Innovation and Impact Investing).

19 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (James Tansey, directeur général, Centre for Social Innovation and Impact Investing).

20 *Ibid.*

21 The ImPact, *Early-Stage Impact Investing: A Primer for Families*, avril 2016, p. 3 [TRADUCTION].

22 *Ibid.*, p. 3-5 [TRADUCTION].

secteur de la finance sociale et pour ceux qui cherchent à obtenir ce type de financement. Le comité a également appris que la disponibilité du financement d'amorçage a eu des effets bénéfiques, notamment l'expansion de programmes au-delà de leur portée initiale et la création réussie d'entreprises à vocation sociale offrant des perspectives d'emploi aux clients du programme initial. Des exemples sont présentés à l'annexe A, qui dresse la liste des programmes et des initiatives mentionnés par les témoins au cours de la présente étude.

> Le Jasper Place Wellness Centre a connu ses débuts lorsqu'un homme d'affaires d'expérience a créé un programme qui visait initialement à offrir un lieu de rencontre à des personnes marginalisées ainsi que certains services de santé. Pour créer des emplois, une entreprise de transport a été mise sur pied. Après avoir remarqué que la jeune compagnie transportait beaucoup de matelas, les dirigeants ont demandé du financement au Social Enterprise Fund d'Edmonton pour lancer une entreprise de recyclage de matelas, ce qui a entraîné la création d'emplois, notamment pour les premiers participants au programme.

Un témoin a fait remarquer que les fondations de bienfaisance sont bien placées pour assumer les risques associés aux premiers investissements dans de nouveaux programmes et de nouvelles initiatives, car la loi exige qu'elles fassent don de sommes d'argent. Comme l'a souligné Fondations philanthropiques Canada dans son témoignage et dans son mémoire, aux termes de la loi actuelle, seuls les organismes de bienfaisance enregistrés peuvent recevoir des dons provenant de fondations. Pour autoriser les fondations à investir une plus grande part de leurs réserves de capital, le gouvernement fédéral devrait préciser, et peut-être modifier, par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada, les règlements applicables aux investissements liés à des programmes.

Le comité a appris que, pour les investisseurs du secteur privé, il est important que le risque élevé ou l'investissement à long terme soient récompensés par un rendement plus élevé ou l'offre de garanties contre les pertes par des fonds publics ou caritatifs. De plus, le comité a appris que ces investisseurs sont intéressés à posséder environ 10 % seulement de quelque

fonds de financement social que ce soit, de manière à minimiser les risques associés à chaque investissement[23].

Au cours des témoignages qu'il a entendus et dans les mémoires qu'il a reçus, le comité a entendu parler de fonds de financement social au Canada et dans d'autres pays. La plupart regroupent des investisseurs caritatifs, privés et gouvernementaux et viennent en aide tant à des organisations bien établies qu'à de nouvelles initiatives.

A. Fonds de financement social au Canada

Un témoin a décrit ainsi la situation au Canada : « [D]ans l'ensemble du pays, il y a déjà des exemples de pratiques qui sont exemplaires à divers degrés en ce qui concerne le financement social et l'innovation sociale. Je pense plus particulièrement aux intermédiaires de financement qui offrent de nouvelles façons de fournir du capital pour des entreprises et des initiatives sociales au Canada[24]. »

Une compilation des fonds d'investissement d'impact canadiens réalisée en 2011 a mis en évidence les groupes qui ont commencé à fournir des capitaux : des personnes fortunées[25], des organismes financiers communautaires, des fondations de bienfaisance, des banques à charte et des coopératives d'épargne et de crédit[26]. Une autre compilation, réalisée en 2014, décrit différents types de « fonds d'investissement social », qu'elle définit comme « une entité ou un programme établi(e) au Canada qui est exploité(e) au Canada par une entité également établie au Canada[27] ». Cette entité doit aussi répondre aux critères suivants :

- posséder un capital de base bien établi;
- fournir des capitaux en vue de générer un rendement fondé sur les conditions du marché ou un rendement assorti de concessions financières ainsi que des retombées sociales ou environnementales mesurables;
- investir principalement dans des sociétés canadiennes non cotées en bourse;
- diffuser auprès du public des rapports concernant ses activités.

La même compilation mentionne les subventions accordées aux fonds de financement social, qui proviennent d'organismes de bienfaisance, de coopératives financières et de « tous les

---

23 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 15 février 2018 (Derek Ballantyne, associé directeur, New Markets Fund).

24 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (James Tansey, directeur général, Centre for Social Innovation and Impact Investing).

25 Le terme « personnes fortunées » s'entend des personnes qui disposent d'actifs investissables d'une valeur supérieure à 1 million de dollars. *Ibid.*, p. 7.

26 Karim Harji et Joanna Reynolds, *State of the Nation: Impact Investing in Canada*, MaRS Centre for Impact Investing and Purpose Capital, 2011, p. 19–20 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

27 New Market Funds, avec la collaboration d'autres fonds et organisations de finance sociale, *Huit pistes : L'investissement d'impact dans les collectivités canadiennes*, 2014, p. 5.

ordres[28] » de gouvernement. Le tableau 1, ci-dessous, présente des exemples de fonds de financement social au Canada ainsi que les subventionneurs de ces fonds.

Tableau 1 – Exemples de fonds de financement social et subventionneurs

Nom du fonds	Type de fonds	Créateur	Subventionneurs du fonds			
			Gouvernements	Fondations	Coopératives d'épargne et de crédit/banques	Investisseurs privés
Fonds catalyse jeunesse	Subventions à des entreprises à vocation sociale œuvrant auprès des jeunes	Fondations communautaires du Canada	Fonds pour les projets pilotes d'entrepreneuriat social de l'Ontario	Fondations communautaires locales de la TK Foundation		
Fonds de progrès communautaire	Prêts à des organismes sans but lucratif	Personne intéressée	Fondation Trillium de l'Ontario	Fondations communautaires locales	Représentées au conseil d'administration	
Social Enterprise Fund	Prêts à des entreprises à vocation sociale	Edmonton Community Foundation et Ville d'Edmonton		Centraide d'Edmonton		Alberta Real Estate Board
Générateur RBC	Fonds en gestion commune de 10 millions de $ destiné à des investissements générant des retombées financières, sociales et environnementales					RBC
Resilient Capital	Placements par emprunt ou en actions dans des entreprises à vocation sociale	VanCity et Vancouver Foundation		Vancouver Foundation	Administrateurs de VanCity	Déposants à long terme auprès de VanCity

[28] *Ibid.*, p. 16.

Nom du fonds	Type de fonds	Créateur	Subventionneurs du fonds			
			Gouvernements	Fondations	Coopératives d'épargne et de crédit/banques	Investisseurs privés
Social Capital Partners	Modèles de philanthropie de risque et d'investisse-ment socialement responsable pour mieux aider les personnes défavorisées à trouver un emploi	Bill Young	Programme Rate Drop Rebate du gouvernement de l'Ontario		RBC pour les prêts en emploi communautaire	Bill Young
Fiducie du Chantier de l'économie sociale	Prêts sans exigence de remboursement de capital avant 15 ans pour les entreprises à vocation sociale.	Chantier de l'économie sociale	Gouvernement du Québec et Développement économique Canada		Caisse d'économie solidaire Desjardins	Investisseme nt Québec
Fonds pour les logements locatifs de New Market Funds	Engagement préalable au financement de la construction d'immeubles à logements destinés à des familles à revenu faible ou modeste	Six organismes de bienfaisance		Fondation Tides, Fondation familiale Michael Young, Fondation J. W. McCon nell		
Réseau d'investisse-ment social du Québec			Chantier de l'économie sociale et Investissement Québec	Fondation Béati		Anonyme

Source : Tableau préparé par l'auteur à partir de renseignements obtenus dans les sources citées sous forme d'hyperliens.

B. Fonds de financement social dans d'autres pays

Le comité a aussi entendu des témoignages au sujet de fonds de financement social dans d'autres pays. Antony Bugg-Levine, président de Nonprofit Finance Fund aux États-Unis

(É.-U.), a parlé de son propre fonds et de ses sources de financement, qui sont communes à de nombreux autres fonds américains d'investissement social. Rosemary Addis a parlé d'Impact Capital Australia, un plan de mise en œuvre d'un « fonds de gros » proposé par l'Australian Advisory Committee on Impact Investing du gouvernement australien. Un fonds de gros investit dans d'autres fonds au lieu d'investir directement dans des programmes.

M. Bugg-Levine a expliqué que le Nonprofit Finance Fund est un fonds d'emprunt sans but lucratif inscrit auprès du département du Trésor américain. Ses fonds empruntent souvent de l'argent à des banques et à des compagnies d'assurance américaines approuvées par les organismes de réglementation, conformément aux dispositions de la *Community Reinvestment Act* de 1977[29]. Selon M. Bugg-Levine, cette loi avait pour objectif de « faire en sorte que les banques de détail offrent du capital d'emprunt dans les collectivités pauvres », ce qu'elles font souvent par l'intermédiaire des quelque 1 300 institutions financières vouées au développement communautaire, dont fait partie le Nonprofit Finance Fund.

Il a toutefois indiqué que le financement fédéral direct était aussi essentiel aux activités de son fonds, car il fournit la stabilité opérationnelle recherchée par les banques ainsi que des subventions pour certains de ses investissements. Ces subventions proviennent du Community Development Financial Institutions Fund, « qui offre des ressources et des programmes novateurs adaptés et injecte des fonds fédéraux en plus de capitaux du secteur privé[30] ». M. Bugg-Levine a conclu son exposé ainsi : « Ce modèle fonctionne grâce à la combinaison de deux politiques : d'une part, celle qui motive les banques à consentir des prêts à nos organisations et, d'autre part, celle qui nous aide à subventionner nos activités[31]. »

L'expérience de M^me^ Addis dans le milieu australien de la finance sociale comprend notamment la présidence du Australian Advisory Board on Impact Investing. Ce dernier qualifie le dialogue et la collaboration avec le gouvernement de « domaine d'intérêt principal » afin de mieux « comprendre le rôle du gouvernement en qualité de facilitateur et de joueur dans le marché, et de favoriser davantage d'investissements de la part du secteur privé[32] ». M^me^ Addis a fait remarquer que « l'accent a certainement été mis sur les investissements socialement rentables, en particulier les fonds de gros. Ce choix tient au fait qu'on les considère comme un mécanisme fiable pour accroître l'efficacité, notamment des

---

29 Pour de plus amples renseignements sur la *Community Reinvestment Act*, consulter le site du Federal Financial Institutions Examination Council, *Community Reinvestment Act*.

30 Pour de plus amples renseignements à ce sujet et à propos du fonds, consulter le site du département du Trésor américain, *Community Development Financial Institutions Fund* [TRADUCTION].

31 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (Antony Bugg-Levine, président, Nonprofit Finance Fund).

32 Australian Advisory Board on Impact Investing, *Accelerating Impact Investing Locally* [TRADUCTION].

dépenses gouvernementales compte tenu des enjeux prioritaires[33]. » Elle a recommandé la création d'un fonds de gros et a ajouté ceci :

> Les grossistes en investissement socialement rentable peuvent avoir un véritable effet catalyseur sur les activités parce qu'ils contribuent à l'intervention d'intermédiaires. Comme vous l'avez entendu lors de la période de questions précédente, ce genre de financement assure une base de capitaux, un mandat et la capacité d'offrir une plateforme à long terme susceptible de stimuler l'activité et de libérer une masse critique de nouveaux capitaux et de nouvelles façons de faire[34].

Plusieurs témoins ont aussi parlé de Big Society Capital, le fonds de financement social du Royaume-Uni, qui a été financé à l'origine au moyen de comptes bancaires inactifs. Ce fonds, qui a été créé en 2012, s'élève à 625 millions de livres et fonctionne comme un fonds de gros qui « investit parfois lorsque les conditions sont avantageuses, par exemple, lorsque les taux d'intérêt sont bas ou lorsque les périodes sont plus longues ou [qui] investit des sommes plus petites que le ferait une banque ou un autre investisseur conventionnel[35] ». Sur une note négative, un témoin a signalé que le fonds dispose encore d'argent qui n'a pas été investi, ce qui fait en sorte que certains sont « frustrés de ne pouvoir rien faire de l'argent pendant un bon bout de temps[36] ».

L'annexe A présente d'autres fonds et initiatives mentionnés par des témoins.

RÔLE PROPOSÉ DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En dépit des divergences d'opinion entre les témoins sur la forme que devrait prendre la participation du gouvernement fédéral à la création d'un fonds de financement social, ceux-ci s'entendaient tous pour dire que cette participation est essentielle à la création, à la croissance et à la durabilité du marché de la finance sociale au Canada. Des témoins ont signalé des lacunes dans l'« écosystème » de la finance sociale partout au Canada, soulignant que certaines collectivités sont mal desservies, comme les collectivités des Premières Nations, et que les petites collectivités et les régions moins peuplées sont moins susceptibles de mettre en place cet écosystème sans une intervention gouvernementale, de

---

33 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (Rosemary Addis, présidente et directrice exécutive, stratège en matière d'impact, Australian Advisory Board on Impact Investing).

34 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (Rosemary Addis, présidente et directrice exécutive, stratège en matière d'impact, Australian Advisory Board on Impact Investing).

35 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 15 février 2018 (Duncan Farthing-Nichol, gestionnaire, Recherche et consultation, MaRS Center for Impact Investing). Pour de plus amples renseignements, consulter Big Society Capital.

36 *Ibid.*

préférence au niveau fédéral. Selon des témoins, il est « important » que le gouvernement soutienne les écosystèmes existants et contribue à en créer de nouveaux.

> « Il faut [...] créer un environnement propice à la collaboration entre les innovateurs du secteur social, les institutions de financement social et le gouvernement. De tels écosystèmes sont en émergence dans bien des régions du Canada[37]. »

Les témoins s'accordaient aussi généralement pour dire que le financement fédéral doit réduire les risques pour les investisseurs du secteur privé, car il peut garantir les prêts consentis aux organismes à la recherche de fonds, soit en couvrant les « premières pertes » pour les projets particulièrement novateurs et qui n'ont pas été mis à l'essai, soit en créant un fonds de démarrage qui attirerait ensuite d'autres organismes de financement. De plus, selon les témoins, l'octroi de financement par le gouvernement fédéral instaure auprès d'autres investisseurs un climat de confiance à l'égard de la finance sociale.

Plutôt que le gouvernement investisse directement dans des organisations ou des projets à la recherche de financement, les témoins ont suggéré qu'il crée un fonds « de gros », ou contribue à ce fonds, qui investirait dans d'autres fonds. Comme on l'a dit précédemment, ces fonds servent d'intermédiaires entre les investisseurs, grands ou autres, et un investissement particulier. Des témoins ont souligné l'importance du financement fédéral pour donner de l'ampleur aux fonds de financement social, c'est-à-dire pour leur permettre d'atteindre la taille requise par les grands investisseurs du secteur privé et d'aider directement des organismes de bienfaisance et sans but lucratif à élargir la portée de leurs programmes.

Des témoins ont suggéré que le fonds fédéral aide à la fois les fonds de financement social existants et les fonds, nouveaux ou émergents, destinés aux régions ou aux collectivités actuellement non desservies. Pour œuvrer dans les collectivités qui ont besoin de soutien, mais qui n'ont acquis aucune expertise pour répondre à ce besoin au moyen d'entreprises à vocation sociale, le comité a appris qu'il faudrait investir davantage dans le développement de cette expertise, le renforcement des capacités et la garantie des prêts consentis à un stade précoce des initiatives.

---

37 Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, *Témoignages*, 42e législature, 1re session, 14 février 2018 (Marie J. Bouchard, professeure titulaire, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, à titre personnel.)

Le comité a pris connaissance d'un modèle de réussite chez les Hurons-Wendat au Québec, qui ont commencé par décider de placer les transferts du gouvernement fédéral au titre du logement dans un fonds d'emprunt communautaire. Ce dernier a accordé plus de 400 prêts au logement à un taux d'intérêt de 7 % et le taux de défaut de paiement est inférieur à 2 %. Grâce à la Société d'épargne des Autochtones du Canada, un organisme sans but lucratif appartenant aux Premières Nations et géré par celles-ci, plus de 35 millions de dollars ont été investis dans un fonds de prêt au logement. Le financement, octroyé par le gouvernement, par des fondations et par le conseil de bande, a contribué à reproduire le même modèle dans quatre communautés.

Lorsque l'on a demandé aux témoins quelles étaient leurs recommandations relativement au niveau du financement fédéral, ceux-ci ont réclamé un investissement substantiel et un engagement ferme à long terme afin de permettre aux fonds de financement social existants et aux nouveaux fonds d'obtenir de l'argent auprès d'autres investisseurs. Par contre, à la lumière de l'expérience de Big Society Capital au Royaume-Uni, on a signalé au comité que le gouvernement ne doit pas surinvestir au départ ni laisser de capitaux inutilisés dans les premiers temps du fonds, car cela pourrait encourager la prise de décisions inefficaces à mesure que les intermédiaires arrivent à échéance et que d'autres voient le jour.

Selon les témoins, le fonds devrait être une entité indépendante du gouvernement. En effet, tous ont déclaré que les ministères actuels n'offrent pas la souplesse et la capacité de prendre des risques nécessaires. Ils ont aussi fait observer que le fonds aurait non seulement besoin d'un objectif bien défini, mais aussi de la souplesse requise pour recueillir de l'argent auprès d'un éventail diversifié d'investisseurs, et de certaines dispositions créatives pour y parvenir.

En ce qui a trait à la structure, on admet qu'une société d'État pourrait offrir à un fonds de financement social la marge de manœuvre nécessaire pour être efficace. Sans proposer de modèle précis, d'autres témoins ont réclamé la participation du gouvernement fédéral de concert avec d'autres investisseurs et avec les responsables du fonds, ce qui assurerait la responsabilisation et les résultats, sans toutefois nuire à la créativité nécessaire pour créer

et maintenir un fonds de financement social. Des témoins ont expliqué qu'un investissement direct dans un fonds de financement social placerait le gouvernement fédéral dans une excellente position pour réunir tous les partenaires dans l'écosystème de la finance sociale et favoriser un climat stratégique encourageant le financement du succès et des approches novatrices.

RECOMMANDATIONS

Tous les témoins ont parlé de l'importance de la participation du gouvernement fédéral à la création d'un fonds de financement social et de la valeur que constitue ce dernier pour le programme du gouvernement.

> *Selon nous, un fonds de financement social gouvernemental pourrait aider les organisations sociales du Canada à se développer de façon à ce qu'elles aient les moyens de régler les problèmes qu'elles souhaitent régler.*
>
> Duncan Farthing-Nichol, gestionnaire, Recherche et consultation, MaRS Centre for Impact Investing

Le comité a également appris que la définition d'objectifs clairs est essentielle à la réussite d'un fonds de financement social financé par le gouvernement.

> *Le gouvernement doit être clair sur les résultats qu'il souhaite obtenir. Que souhaite-t-il accomplir? Personnellement, je dois savoir ce que souhaitent accomplir les investisseurs dans la communauté. Il est très important pour le gouvernement de définir les résultats qu'il souhaite obtenir.*
>
> Jane Bisbee, directrice générale, Social Enterprise Fund

Parallèlement, les témoins ont laissé entendre que le meilleur moyen d'optimiser un investissement fédéral serait que le gouvernement crée un fonds de gros, ou y contribue, car ce type de fonds investit dans les fonds de financement social existants ou émergents au lieu de financer des organisations ou des initiatives individuelles. Ils ont également fait observer que ce fonds devrait rendre compte de ses résultats en raison de la participation du gouvernement à la gouvernance du fonds. Par ailleurs, il serait important que cette participation gouvernementale n'entrave pas la souplesse du fonds ni ne l'empêche de trouver des moyens créatifs de recueillir de l'argent auprès d'investisseurs ou de financer des initiatives précises. Ils conviennent que cette souplesse exigerait que les activités du fonds n'aient pas de lien de dépendance avec le gouvernement fédéral.

Recommandation 1

Le comité recommande que le gouvernement fédéral crée un fonds de financement social pancanadien et qu'il y contribue. Le fonds serait indépendant du gouvernement, qui n'imposerait donc pas de contraintes à la manière dont l'argent est recueilli ou dépensé, mis à part pour définir les objectifs du fonds et mettre en place des mécanismes de responsabilisation relatifs à ses contributions.

Le message qu'envoient [la] collaboration et [l']engagement [du gouvernement] peut être crucial pour instaurer la confiance et assurer que les initiatives d'investissement à retombées sociales, notamment les fonds de gros, servent l'intérêt public tout en stimulant la croissance et en renforçant la capacité, ce qui peut avoir une incidence nettement plus vaste.

Rosemary Addis, présidente et directrice exécutive, stratège en matière d'impact, Australian Advisory Board on Impact Investing

On a expliqué que le financement public envoie un « message » aux autres investisseurs – publics, privés et sans but lucratif – quant à la stabilité d'un fonds. Plus précisément, le financement fédéral devrait servir à obtenir de l'argent auprès de ces autres sources et à attirer les investisseurs susceptibles d'adhérer à des programmes qui présentent un intérêt particulier pour le gouvernement fédéral.

Recommandation 2

Le comité recommande que le gouvernement cherche les occasions d'obtenir de l'argent auprès d'autres investisseurs lorsqu'il évalue la manière d'investir des deniers publics dans un fonds de financement social.

Le comité a appris que Big Society Capital, le fonds de financement social du Royaume-Uni, a été financé par des fonds provenant de comptes bancaires oubliés.

Nous pensons que le gouvernement devrait considérer les comptes bancaires inactifs comme une source de capitaux qui pourraient servir à des fins publiques plus utiles. Comme on l'a fait au Royaume-Uni — et comme on s'apprête à le faire au Japon et

dans d'autres pays — on peut aller chercher ces capitaux et ainsi favoriser des investissements privés.

Stephen Huddart, président et chef de la direction, Fondation McConnell

Recommandation 3

Le comité recommande que le gouvernement fédéral envisage d'utiliser les comptes bancaires inactifs comme source de capitaux pour le fonds de financement social.

Le comité a appris qu'un fonds de financement social financé par l'État peut servir à encourager la création d'autres fonds de financement social destinés à aider des collectivités ou des groupes canadiens qui, souvent, sont situés dans des régions éloignées ou qui sont marginalisés socialement et économiquement, comme les Autochtones ou les communautés dont les membres font partie de minorités raciales.

Recommandation 4

Le comité recommande qu'une partie de la contribution fédérale à un fonds de financement social serve à créer de nouveaux fonds intermédiaires qui offriront des possibilités économiques et sociales à des régions et à des collectivités traditionnellement marginalisées.

En outre, les témoins ont expliqué que ces collectivités auront besoin de soutien supplémentaire au renforcement des capacités afin de pouvoir profiter pleinement des possibilités offertes par un fonds de financement social.

Recommandation 5

Le comité recommande que le fonds soutienne le renforcement des capacités des institutions pour veiller à ce que les organismes soient en mesure de contribuer à l'écosystème de la finance sociale.

Des témoins ont parlé du niveau de financement qui serait suffisant pour transmettre le message voulu, tout en donnant aux intermédiaires le temps de voir le jour ou d'arriver à

échéance et en permettant la collecte de données sur les résultats d'investissement. Ils ont préconisé un engagement à long terme et l'investissement « patient » de montants fixes au cours de cette période.

> *Je propose donc un investissement initial, puis des investissements subséquents, qui pourraient être annuels, mais conditionnels aux résultats initialement escomptés, que ce soit par un effet de levier financier ou par la croissance dans certains secteurs.*
>
> Derek Ballantyne, associé directeur, New Market Funds

Recommandation 6

Le comité recommande que le gouvernement fédéral s'engage à financer un fonds de financement social sur plusieurs années, investisse périodiquement des montants fixes pendant cette période et prévoie un horizon de rendement éloigné.

CONCLUSION

Le comité s'est renseigné sur le rôle éventuel du gouvernement fédéral dans la création d'un fonds de financement social. Au nombre des témoins qui ont comparu pendant les deux jours d'audiences figuraient des exploitants de fonds de financement social canadiens et étrangers, des subventionneurs de ces fonds, et des membres du Groupe directeur sur la co-création créé par le gouvernement qui ont étudié cette question et d'autres éléments d'une stratégie de finance sociale.

Les témoins s'entendaient pour dire que le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle déterminant dans la création d'un fonds de financement social de gros. Des témoins ont expliqué que sa participation aurait de nombreuses retombées positives, notamment en attirant d'autres investisseurs, en appuyant ses priorités et en aidant les entreprises à vocation sociale, y compris celles qui ont été créées par des organisations de bienfaisance et sans but lucratif, à répondre aux besoins sociaux au moyen de solutions novatrices financées par un vaste éventail d'investisseurs.

ANNEXE A : INITIATIVES ET FONDS MENTIONNÉS PAR LES TÉMOINS

Programme/initiative	Aperçu des liens avec la finance sociale
Blackrock	Grande société internationale de gestion de fonds, composée de grands et de petits investisseurs. En 2018, le président-directeur général (PDG) de Blackrock a intitulé sa lettre annuelle destinée à d'autres PDG *Une raison d'être*. Il y soulignait l'importance « de la capacité d'une société à gérer des enjeux environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance » pour témoigner « du leadership et de la bonne gouvernance » [TRADUCTION] de l'entreprise. Il a souligné que Blackrock intégrait de plus en plus ces enjeux dans son processus d'investissement.
Bridges Fund Management	La mission de départ de la Bridges Impact Foundation, située au Royaume-Uni, consistait à « trouver des instruments de placement visant à produire des rendements financiers et des retombées sociétales ». La fondation possède 30 % de la société de gestion de fonds et est financée par « l'équipe de direction, qui fait don de 10 % des profits provenant des autres instruments de placement » [TRADUCTION].
BUILD Retrofit	BUILD est un entrepreneur sans but lucratif qui agit à titre d'entreprise à vocation sociale au Manitoba et a un « programme de formation destiné aux personnes qui sont aux prises avec des obstacles à l'emploi ». Sa mission consiste à donner des moyens d'agir aux « personnes qui font face à de nombreux obstacles en leur offrant une formation axée sur les compétences ainsi que des possibilités d'emploi » [TRADUCTION]. Le financement de l'entreprise est assuré par des programmes gouvernementaux provinciaux et par les revenus tirés de l'entretien et de la rénovation d'appartements, ainsi que des services d'isolation offerts dans le cadre d'un programme provincial d'énergie abordable.
CommonGood	CommonGood est une entreprise à vocation sociale de l'Alberta qui offre des services personnalisés de buanderie et

Programme/initiative	Aperçu des liens avec la finance sociale
	de lingerie ainsi que « du mentorat lié à l'emploi aux personnes qui font face à des obstacles » [TRADUCTION].
Edmonton Community Development Corporation	Grâce au soutien du Social Enterprise Fund d'Edmonton, cet organisme cherche à promouvoir le renouvellement des quartiers défavorisés au moyen d'outils comme « l'aménagement des immeubles résidentiels et commerciaux, la création d'entreprises, la formation professionnelle et l'embellissement des quartiers » [TRADUCTION].
Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund	Ce « fonds de fonds » investit dans des fonds d'action privés « axés sur les projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique dans les marchés émergents » [TRADUCTION]. Lancé par l'Union européenne, il a aussi été financé par l'Allemagne et la Norvège, et il a presque doublé grâce au financement d'investisseurs du secteur privé.
Innovation Works London	Innovation Works, situé à London, en Ontario, offre un « espace de cotravail à des innovateurs sociaux » [TRADUCTION], à savoir des bureaux de travail, des lieux de réunion et de l'équipement de bureau partagé. Il vise à rapprocher des entrepreneurs, des gens d'affaires, des représentants gouvernementaux et des représentants d'organismes de bienfaisance et sans but lucratif pour favoriser la création de nouveaux partenariats novateurs et d'initiatives de même nature. Il a été partiellement financé au moyen d'obligations communautaires.
Jasper Place Wellness Centre	Cet organisme de développement communautaire situé à Edmonton met l'accent sur cinq secteurs : les soins de santé, l'emploi, la sécurité alimentaire, l'éducation et le logement. Il exploite un centre de santé communautaire, organise des marchés de produits frais tous les mois et possède cinq entreprises à vocation sociale. L'une d'entre elles, Redemptive Developments, est un programme d'emploi dont l'objectif est d'« offrir des emplois de manœuvre de premier échelon » [TRADUCTION]. Elle paie un salaire vital aux

Programme/initiative	Aperçu des liens avec la finance sociale
	participants par le biais de 4 Good Homes Services, qui offre à la population locale des services de déménagement, d'entretien, de collecte de rebuts et de recyclage de matelas.
Real Lettings Property Fund	Située à Londres, au Royaume-Uni, cette agence de location à vocation sociale a pour objectif de « trouver un domicile dans le secteur privé aux sans-abri et aux personnes qui vivent dans des logements précaires ». Elle offre aux investisseurs « un rendement ajusté en fonction des risques » et utilise les fonds pour acheter des propriétés « destinées aux personnes ou aux familles qui étaient auparavant sans abri ou susceptibles de le devenir. L'agence agit à titre de propriétaire à l'égard des locataires, auxquels elle offre un soutien et un accompagnement personnalisés. » [TRADUCTION]
St. Paul Abilities Network	Le réseau, qui était à ses débuts un organisme de bienfaisance offrant du soutien aux enfants handicapés, a été créé il y a plus de 40 ans. Il a étendu ses activités au-delà de la première école qu'il a créée dans le Nord de l'Alberta et il offre maintenant un logement accessible et un travail à des personnes handicapées. Il a commencé à travailler avec des entreprises à vocation sociale pour « se soustraire aux variations des recettes et du financement de source gouvernementale, trouver un moyen de produire des revenus durables et offrir le meilleur soutien possible aux personnes de la région qui ont des besoins spéciaux » [TRADUCTION]. Ses entreprises à vocation sociale offrent des services de gestion immobilière ainsi que des services de plomberie et de chauffage. Elles comptent aussi un hôtel.

ANNEXE B : LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Le comité recommande que le gouvernement fédéral crée un fonds de financement social pancanadien et qu'il y contribue. Le fonds serait indépendant du gouvernement, qui n'imposerait donc pas de contraintes à la manière dont l'argent est recueilli ou dépensé, mis à part pour définir les objectifs du fonds et mettre en place des mécanismes de responsabilisation relatifs à ses contributions.

Recommandation 2

Le comité recommande que le gouvernement cherche les occasions d'obtenir de l'argent auprès d'autres investisseurs lorsqu'il évalue la manière d'investir des deniers publics dans un fonds de financement social.

Recommandation 3

Le comité recommande que le gouvernement fédéral envisage d'utiliser les comptes bancaires inactifs comme source de capitaux pour le fonds de financement social.

Recommandation 4

Le comité recommande qu'une partie de la contribution fédérale à un fonds de financement social serve à créer de nouveaux fonds intermédiaires qui offriront des possibilités économiques et sociales à des régions et à des collectivités traditionnellement marginalisées.

Recommandation 5

Le comité recommande que le fonds soutienne le renforcement des capacités des institutions pour veiller à ce que les organismes soient en mesure de contribuer à l'écosystème de la finance sociale.

Recommandation 6

Le comité recommande que le gouvernement fédéral s'engage à financer un fonds de financement social sur plusieurs années, investisse périodiquement des montants fixes pendant cette période et prévoie un horizon de rendement éloigné.

ANNEXE C : LISTE DE TÉMOINS

Le mercredi 14 février 2018	
Centre for Social Innovation and Impact Investing	James Tansey, directeur général
Fondation McConnell	Stephen Huddart, président et chef de la direction
Australian Advisory Board on Impact Investing	Rosemary Addis, présidente et directrice exécutive, stratège en matière d'impact
Nonprofit Finance Fund	Antony Bugg-Levine, président
À titre personnel	Marie J. Bouchard, professeure titulaire, Université du Québec à Montréal
Le jeudi 15 février 2018	
New Market Funds	Derek Ballantyne, associé directeur
Vancity	Christine Bergeron, directrice exécutive, Investissement d'impact
Fondations philanthropiques Canada	Hilary Pearson, présidente
Social Enterprise Fund	Jane Bisbee, directrice générale
MaRS Centre for Impact Investing	Duncan Farthing-Nichol, gestionnaire, Recherche et consultation

ANNEXE D : MÉMOIRES

- Bouchard, Marie
- MaRS Centre for Impact Investing
- Fondation McConnell
- Fondations philanthropiques Canada
- Social Enterprise Fund